CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85992** **VALABLE JUSQU'AU** **14/01/2027**

ÉDITÉ LE 03/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/2006

Raison sociale : CARRELEURS MIDI PYRENEES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/05/2024

Capital : 400 000

11 RUE PAULE RAYMONDIS
31200 TOULOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 492 530 035 00046

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7145767

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 298608

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 298608

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 05 62 75 57 81 **Fax :**

Portable : 06 33 52 63 23

Responsabilité légale :
CARRELEURS MIDI PYRENEES (492 530 035) / ENTREPRISE GENERALE SUD FRANCE - BTP (910 289 701)

Site Internet :

E-mail : contact@carreleurs-mp.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 605 382 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	24	15/01/2025
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	24	15/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.